

COVID-19 et commerces (3) :

Points de repères suite au communiqué n°352 de la DGCCRF du 3 novembre 2020
Liste des produits accessibles en GMS et des produits uniquement accessibles en click & collect ou en ligne



Sont ouverts au public :

- Les centres commerciaux
 - Les supermarchés
 - Les magasins multi-commerces
 - Les hypermarchés
 - Les autres magasins de vente d'une surface de plus de 400 m²
- (les supérettes d'une surface de vente <400m² ne sont pas concernées)

Mais seuls sont accessibles :

- Les rayons de produits de 1ère nécessité
- Les produits dont la vente est autorisée par le décret n°2020-1310



Click & collect et e-commerce uniquement :



Vente autorisée en magasin physique :



- Dans le respect des gestes barrières, de la distanciation sociale et du protocole sanitaire en vigueur.
- Limitation du nombre de personnes accueillies de façon à garantir une surface de 4 m² par personne.